

# La pauvreté – la réalité Qu'est-ce qui est vraiment arrivé en 2009

## Une analyse du Front commun pour la justice sociale

L'an 2009 venant de se terminer, il permet au Front commun pour la justice sociale (FCJS) de saisir l'occasion pour faire un bilan des actions ou inactions du gouvernement du Nouveau-Brunswick (N.-B.) par rapport à la réduction de la pauvreté dans notre province. Comme organisme à but non lucratif, formé de groupes sociaux, syndicaux et religieux, le FCJS s'est donné comme mission de scruter les diverses politiques sociales pour voir comment elles affectent les gens à faible revenu. Il veut également travailler à créer une société plus solidaire. Pendant l'année 2009, le FCJS a surtout milité pour les causes suivantes :

- une augmentation de l'aide sociale afin qu'elle couvre les besoins de base;
- une hausse du salaire minimum et de meilleures normes d'emploi;
- une législation en matière d'équité salariale telle que réclamée par la Coalition pour l'équité salariale;
- des améliorations à l'assurance-emploi.

Le bilan suivant signale neuf (9) domaines **qui ont eu un impact direct sur la situation financière des gens du N.-B.** au cours de l'année 2009 et où le FCJS a constaté quelques progrès mais aussi, malheureusement, certains reculs.

### 1. Revenu des gens recevant de l'aide au revenu

Lorsque le gouvernement provincial a divulgué son Plan d'inclusion économique et sociale « Ensemble pour vaincre la pauvreté », le but était d'améliorer le sort des gens vivant en situation de pauvreté au N.-B. Il est cependant important de noter que la majorité des initiatives du Plan sont échelonnées sur une période de cinq ans.

Il est reconnu que les taux d'aide sociale au N.-B. sont parmi les plus bas au pays et les gens qui en dépendent doivent lutter pour survivre. Dans le nouveau Plan de réduction de la pauvreté, rien n'est fait pour augmenter les taux de base de près de 38 000 prestataires actuels de l'aide au revenu. Le Plan n'améliore la situation économique que pour 1 220 des prestataires. Le budget provincial du 1<sup>er</sup> décembre 2009 ne contient aucun argent pour l'augmentation des taux de base des autres personnes qui dépendent de l'aide au revenu. Il n'a pas même accordé le 2 % d'augmentation du taux comme il l'avait fait les deux dernières années. Le Premier ministre Shawn Graham a aussi brisé une de ses promesses électorales, soit d'augmenter les taux de base de l'aide sociale afin qu'ils rejoignent ceux de la moyenne des provinces de l'Atlantique.

**En conclusion, le bilan au sujet de l'aide au revenu est négatif pour 2009. Le gouvernement provincial n'a rien fait pour améliorer la situation économique de milliers de citoyennes et de citoyens du N.-B.**

## 2. L'aide au chauffage

Chaque année, beaucoup de citoyennes et de citoyens sont aux prises avec des factures de chauffage qu'ils ne peuvent payer : des personnes recevant de l'aide au revenu, des travailleurs à bas salaires, des personnes âgées ayant des dépenses médicales élevées, etc.

L'an dernier, le gouvernement provincial avait établi un partenariat avec certaines entreprises privées pour recueillir des fonds. Il en avait confié l'administration à l'Armée du Salut. Comme l'avait prévu le FCJS, ce programme a dû être écourté parce que le montant d'argent fourni par le secteur privé était insuffisant. Rappelons aussi tous les problèmes de livraison de cet aide au chauffage qui ont été rapportés, y compris celui du non-respect de la langue des clients. Cette année, le gouvernement en a repris l'administration. Ce programme devait être basé sur les besoins financiers des gens. Il a débuté en décembre 2009 mais il suscite déjà des plaintes. Selon l'information recueillie, l'admissibilité serait limitée aux personnes qui se trouvent dans une situation extrêmement précaire. La notion d'urgence a été rétrécie au maximum par rapport à l'an dernier.

**On doit conclure que, dans l'ensemble, le programme d'aide au chauffage de 2009 a été un échec. Le FCJS anticipe que, encore cette année, un nombre important de familles et d'individus ayant besoin d'aide cet hiver se verront refuser de l'assistance.**

## 3. Le recours aux banques alimentaires

Nous vivons dans un pays riche, qui produit une abondance de nourriture. Cependant, des milliers d'individus et leur famille n'ont pas assez de revenu pour se nourrir adéquatement. Pour ne pas souffrir de faim, ils doivent faire appel aux banques alimentaires. Qui sont les clients des banques alimentaires? Des enfants, des résidents ruraux, des personnes handicapées, des personnes âgées, des familles monoparentales, des prestataires d'aide sociale mais aussi des travailleuses et des travailleurs à bas salaire.

Selon le rapport *Bilan-Faim*, en mars 2009, 17 889 individus ont eu recours aux banques alimentaires au N.-B., soit une augmentation de plus de 14 % par rapport à l'an dernier. Plus du tiers étaient des enfants et 12 % des demandeurs étaient des adultes qui gagnaient un trop faible revenu. La situation des gens vivant en situation de pauvreté ne s'est pas améliorée. En raison de la crise économique générale et des fermetures d'entreprises dans la province, particulièrement dans les secteurs de la foresterie et du textile, **des milliers de citoyens et citoyennes et leurs familles ont utilisés les banques alimentaires pour se nourrir et survivre.**

## 4. Les personnes ayant des incapacités

Les personnes ayant des incapacités physiques ou psychologiques affrontent des défis financiers importants. Souvent, elles ne peuvent participer au marché du travail ou, si elles sont embauchées, elles ne reçoivent que de bas salaires. Les individus dont le

handicap n'est pas reconnu par le ministère du Développement social, doivent vivre avec 537 \$ par mois seulement. Le Plan d'inclusion économique et sociale du N.-B. ne prévoit aucune action immédiate pour améliorer la situation des personnes handicapées, mais il promet que, d'ici 5 ans, il y aura une restructuration et une augmentation des taux d'aide sociale, y compris un nouveau régime plus approprié pour ces personnes. **Le FCJS souhaite que cette promesse devienne réalité dans les plus bref délais. Entre temps, la situation des personnes ayant des incapacités demeure toujours précaire.**

## 5. Les politiques d'aide au revenu du ministère du Développement social

Pour les gens qui dépendent de l'aide au revenu pour survivre, les politiques du ministère du Développement social sont d'une importance capitale. Ce sont ces politiques qui établissent les conditions d'obtention d'une paire de lunettes, de chaussures thérapeutiques, d'aide au chauffage, etc. Elles déterminent également le montant que les assistés sociaux peuvent gagner avant qu'on déduise une portion de leur aide au revenu. Ces politiques ont donc un impact considérable sur le quotidien des gens qui dépendent de l'aide sociale.

Lors des sessions publiques, la phase du « Dialogue » devant conduire à l'élaboration du Plan sur la pauvreté, les personnes consultées ont à maintes reprises invoqué la nécessité d'une révision complète du Manuel des politiques d'aide sociale. Cette revendication faisait écho aux demandes que divers organismes communautaires font depuis des années.

Le Plan d'inclusion économique et sociale a modifié trois des politiques incluses dans le Manuel : l'élimination de la catégorie « aide temporaire », l'extension de l'usage de la carte médicale de un à trois ans et un assouplissement de la « politique économique des ménages ». Cependant, on n'a pas proposé la révision ou l'élimination des nombreuses autres politiques qui pénalisent à tort les personnes pauvres.

**Malheureusement, le Plan d'intégration socioéconomique n'a pas retenu une importante recommandation faite par la population, soit de revoir en profondeur ce Manuel des politiques.**

## 6. Le revenu des bas-salariés

En 2009, les bas salariés du N.-B. ont vu le salaire minimum augmenter de 50 ¢, le fixant maintenant à 8,25 \$. Notre province a toutefois encore le salaire minimum le plus bas au pays, exception faite de la Colombie-Britannique. Les personnes travaillant à temps plein, soit 40 heures par semaine pendant toute l'année, reçoivent donc 17,160 \$. Selon le Conseil canadien de bien-être social, le seuil de faible revenu après impôt, pour une famille de deux personnes vivant dans une collectivité de 30 000 à 99 999, était de 18 250 \$ en 2007. Pour une famille de quatre, ce seuil était de 28 352 \$. Pour une famille de deux et une famille de quatre vivant dans une collectivité de moins de 30 000, il était de 16 360 \$ et 25 414 \$ respectivement. Rappelons qu'au NB, 54,400 personnes travaillent à temps partiel, ce qui fait qu'elles vivent habituellement sous le seuil de la pauvreté.

Dans le Plan d'inclusion économique et sociale, on propose d'augmenter le salaire minimum pour atteindre la moyenne de celui de l'Atlantique d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et de l'indexer au taux d'inflation par la suite. Le FCJS considère les augmentations annoncées en janvier positives mais s'oppose à un salaire minimum pour les travailleurs recevant des pourboires ou ceux en formation. Notre gouvernement dit toujours qu'il faut être les premiers en santé, en éducation, etc., mais pour le salaire minimum, il veut que l'on se contente d'être dans la moyenne.

**En somme, en 2009, la situation financière des travailleuses et des travailleurs au salaire minimum ne s'est pas tellement améliorée mais il y a des changements positifs pour 2010-2011.**

## 7. L'équité salariale

Les femmes au N.-B. se battent depuis des années pour convaincre le gouvernement provincial d'adopter une loi qui garantirait l'équité salariale tant dans le secteur public que privé. Notre gouvernement, soutenu par l'entreprise privée, continue de faire la sourde oreille pour le secteur privé. Cela a comme conséquence, que nos travailleuses reçoivent 14 % de salaire de moins que les hommes pour un travail de valeur équivalente. Le gouvernement préfère se fier à la bonne volonté du secteur privé. Cependant, la bonne volonté des entreprises privées tarde à se manifester.

La ministre Mary Schryer a récemment dévoilé un programme de désignation officielle par lequel les employeurs pourront recevoir du gouvernement une désignation « Or », « Argent » ou « Bronze » pour reconnaître leurs efforts de promotion de l'équité salariale. Il faut être conscient que, pour les entreprises, l'équité salariale signifie une diminution des profits. Par contre, pour les travailleuses, cela signifie l'égalité, l'autonomie économique et la réduction de la pauvreté.

**Pour les travailleuses du secteur privé, il n'y a pas eu de grands changements dans leur situation par rapport à l'équité salariale.**

## 8. L'assurance-emploi

Bien que ce programme soit de juridiction fédérale, il a une incidence importante sur le revenu des individus et des familles des provinces. Le FCJS a choisi ce dossier comme l'une de ses priorités.

Les travailleuses et les travailleurs qui perdent leur emploi peuvent seulement faire appel à ce programme s'ils ont accumulé suffisamment d'heures de travail pour être admissibles aux prestations d'assurance-emploi. Au N.-B., le nombre d'heures varie de 420 heures à 700 heures, selon le lieu de résidence. Les prestations ne représentent que 55 % du salaire. Le nombre de semaines pendant lesquelles ils peuvent recevoir des prestations dépend du nombre de semaines travaillées et de la région de résidence.

**Il n'y a pas eu d'amélioration importante au programme d'assurance-emploi depuis plusieurs années, ce qui fait que les chômeurs vivent souvent en situation de pauvreté. Cela est surtout vrai pour les personnes à bas salaire, particulièrement celles qui travaillent à temps partiel ou dans une industrie saisonnière qui embauche surtout des femmes et des jeunes.**

## **9- Le plan d'inclusion socioéconomique du NB**

Trois changements positifs en 2009

- i- élimination de la catégorie-l'aide temporaire (s'applique cependant à seulement 1200 personnes)
- ii- prolongation de la carte médicale à trois ans pour ceux se trouvant un emploi- changement positif
- iii- modification de la politique économique des ménages- changement positif

La majorité des autres propositions s'appliqueront sur une période de cinq ans et n'ont aucun impact en 2009. La proposition de livraison des services par le secteur communautaire à but non-lucratif est vraiment problématique. Il y a aussi des dangers avec la question de planification et l'argent nécessaire lorsqu'on transfère des programmes gouvernementaux à d'autres secteurs.

Pour information

Front commun pour la justice sociale Inc.

John Gagnon, co-président

506-548-9776